

Compte-rendu de la 2^{ème} ASSEMBLEE GENERALE

9 ET 10 décembre 2010- Angers

Jeudi 9 décembre 2010

ITSAP : présentation de l'Institut et programme 2011

Sophie Cluzeau-Moulay, directrice

Sophie Cluzeau nous précise d'emblée que les missions des instituts techniques sont clairement définies dans le code rural notamment par l'article D 823-1 par lequel le législateur a défini et encadré ce qui est du ressort des instituts techniques et ce dans le cadre de la loi de modernisation agricole de 2006.

Notamment : Analyser les besoins des exploitations et entreprises du secteur et améliorer leur compétitivité - Rassembler les connaissances scientifiques et technologiques nouvelles - Réaliser des activités de recherche appliquée...

Elle nous rappelle également que L'ITSAP est adossé à L'ACTA (Association de Coordination Technique Agricole) tête de réseau mais aussi institut technique qui porte le programme d'action apicole auprès du ministère en l'intégrant à son propre programme afin d'obtenir les financements CASDAR (Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural).

L'ITSAP est donc au cœur du réseau des instituts techniques, soumis aux exigences du code rural et de ce fait doit posséder au moins 2 grandes instances : un conseil d'administration qui doit être représentatif de la filière et un conseil scientifique qui est une structure d'orientation et d'évaluation indépendante chargée d'identifier les enjeux scientifiques pour la filière.

Le CA consulte le CS qui donne des avis sur les réalisations de l'institut et toutes les décisions du CA servent au ministère de l'agriculture pour se forger un avis sur les programmes et l'attribution des financements correspondants.

Sans revenir sur la composition du CA et du bureau mis en place, il convient de rappeler que c'est bien le CA qui décide des orientations du programme et du budget. Il est bien l'organe de décision au sein de l'institut et travail en lien avec le conseil scientifique qui lui à deux missions : donner un avis scientifique et évaluer la pertinence des programmes avant et après réalisation, faire de la prospective.

Le CA a entériné la mise en place de 4 commissions techniques plénières qui correspondent aux quatre grands thèmes sur lesquels l'institut va devoir travailler :

Santé et environnement de l'abeille
Elevage et sélection
Pollinisation ressources
Qualité des produits de la ruche.

Enfin, une autre instance importante est le Comité de Réseau et de Développement apicole qui est un lieu de rencontre, d'échange et de concertation des ADAs. Ce comité désigne les représentants professionnels qui siègeront au CA de l'ITSAP.

L'équipe technique de l'ITSAP se met progressivement en place grâce à l'arrivée de fonds complémentaires (CASDAR surtout).

Point sur les financements actuels de l'institut : 3 grandes sources

- Le CASDAR avec le PNDAR (Dotation de base des instituts) et les appels à projets (35%)
- FranceAgriMer (règlement apicole européen) (55%)
- Autofinancement : cotisations, prestations de services, ventes de brochures (10%)

La part d'autofinancement devra augmenter à l'avenir (20% dans 2 ans) afin de pérenniser l'institut ce qui devra passer par la mise en place de l'interprofession. Un chantier important à ré-ouvrir...

Le budget 2011 est d'un montant de **697000 euros** :

- 52 % consacré au travail sur la lutte contre les pertes de cheptel (37% pour la santé et l'environnement de l'abeille, 9% sur le thème de la ressource, 6% sur la génétique).
- 31%, Qualité et aspects technico-économiques de la filière.
- 17%, Structuration du développement (travail d'animation du réseau des ADAs).

S. Cluzeau poursuit par la présentation du contenu du programme de développement qu'elle qualifie d'emblée de peu lisible et qu'il faudra rendre plus digeste via notamment le futur bulletin de l'institut. Ce programme a été élaboré cet

été, vu par le CS en septembre et validé par le CA en octobre. Il a fallu le structurer afin qu'il entre dans une mécanique et dans des cases précises de la grille de lecture du CASDAR.

Il s'articule autour de 5 grandes actions :

- Mobilisation des ressources génétiques et animales (amélioration du potentiel génétique...)
- Services rendus à l'agriculture (service de pollinisation, ressources alimentaires de l'abeille...)
- Santé du cheptel (abeille et environnement, produits phytos...)
- Qualité des produits de la ruche.
- Organisation économique (animation du programme, observatoire technico-économique...)

S. Cluzeau précise que tous les instituts doivent inscrire leur programme dans les 10 grandes mesures du contrat d'objectif 2009-2013 qui définit les orientations agricoles sous la tutelle du ministère de l'agriculture. Elle nous indique que le détail de ce programme sera mis à disposition de ceux qui souhaiterons l'étudier.

A l'issue de cette présentation, Guy Brossier ouvre le débat en rappelant que la participation de la FFAP à l'Itsap fut approuvée en AG 2009 et qu'il fut décidé d'en discuter à nouveau à l'AG suivante.

Principales remarques et questions :

- Le montant du budget 2011 est abordé ; sera-t-il suffisant pour réaliser le programme ? On en doute...

L'interprofession est mise sur le tapis ; l'itsap restera une structure fragile tant que celle-ci ne sera pas constituée.

Comment va-t-on faire pour évacuer tous les blocages liés à la constitution de l'interprofession ? Risque d'échec de l'itsap si pas d'interprofession...

A.D. estime qu'il y a eu la volonté politique de mettre l'interprofession de côté dès le départ dans le projet Saddier. Or elle est indispensable aujourd'hui. La FFAP a relancé Saddier à ce sujet.

Autre sujet soulevé : le vice-président de l'ITSAP n'est pas apiculteur et de plus représentant Fnsea. Comment se fait-il que des non apiculteurs soient présents dans le bureau ?

- La FFAP s'est présentée mais n'a pas été élue. Le bureau sera réélu dans 2 ans.

Il est dénoncé le fait que le vote a été préparé en coulisse, c'était déjà « ficelé » !

Le contenu du programme est alors abordé : réactions, questions, réponses s'enchaînent...

(FFAP= intervention de membre de l'assemblée)

FFAP : Le programme présenté ne prend pas suffisamment en compte les problèmes liés à l'usage intensif des pesticides et les pertes de cheptel associées. La stratégie mise en place consiste à faire taire les gens qui ont des

revendications par rapport aux pesticides. Après une année de mise en place, pas grand-chose de sorti. Et surtout, le programme prévu ne correspond pas aux attentes essentielles de la profession. L'apiculture n'a rien à voir avec les programmes d'élevage ovins ou porcins, et ne devrait pas rentrer dans les cases prévues à cet effet !

S.C : Laissez-lui une chance à cet institut. Il faut du temps pour mettre les choses en place. Le conseil scientifique et les chercheurs doivent maîtriser le domaine apicole...

FFAP : Le programme n'est pas du tout à la hauteur de nos problèmes. C'est du déjà vu, du déjà étudié, déjà démontré. On tourne en rond ! Le programme doit être plus réactif. Le programme ne répond pas à l'urgence de la situation de l'apiculture.

S.C : Lorsqu'on sollicite des financements pour un programme, on doit remplir la grille qu'on nous fournit. Celle du CASDAR... Quant à la réactivité, j'entends bien mais laissez-nous le temps de mettre en place l'outil.

FFAP : C'est une affaire de lobbying (fnsea...) à laquelle l'apiculture ne peut faire face. Les pertes de cheptel sont considérables. La profession est en train de disparaître ! L'avenir est fortement menacé...

FFAP : La pérennité de l'ITSAP est liée à l'existence, à la survie des apiculteurs. Combien de temps va-t-on attendre des réponses à nos problèmes ? A quand les réponses à la dégradation de l'environnement ?

FFAP : En découvrant ce programme, c'est une gifle pour le vécu et les acquis de la profession depuis 15ans. C'est choquant...

SC : Venez participer aux travaux et à la mise en œuvre du programme.

FFAP : C'est une grosse machine qui se met en place, on repart pour des années de recherches et d'études qui ne vont pas nous apporter de solutions rapides et urgentes à nos problèmes liés à l'usage massif des pesticides en agriculture. On est dans une situation de crise !

SC : Il y a deux aspects : l'un technique, l'autre syndical. Le problème pesticide est du ressort du syndical.

Tollé dans l'assemblée : Arrêtez d'opposer le technique et le syndical !

FFAP : Quand les ruches crèvent de varroa, c'est du technique, quand elles meurent de pesticides, c'est du syndical... Inadmissible !

FFAP : On sent que l'ITSAP n'est pas le porte-parole de la profession. Il n'y a pas de prise de conscience...

S.C : Il faut faire remonter pour infléchir le programme.

Fin de la matinée : les débats – fort animés ! - autour de l'ITSAP reprendront en fin d'après-midi.

Assemblée générale statutaire – 9/12/2010

❖ Rapport moral – Alain David

- 6 janvier 2009 AG fondatrice Paris
- 9 et 10 novembre 2009 1^{re} AG FFAP Montalieu Vercieu
- 9 et 10 décembre 2010 2^e AG FFAP Angers

... donc à peine deux ans d'existence...avec beaucoup d'implications, volontaire et à marche forcée (encore une fois merci Martial !).

Et toujours le souci de défendre l'abeille et son environnement et de dynamiser la profession.

A titre d'exemple : les différents courriers FFAP dans le cadre de l'ITSAP, nous voulions un Institut à forte majorité professionnelle, technique et apicole, évidemment.

La FFAP, avec la Commission Apicole de la Conf' a toujours défendu cela, ne l'oublions pas.

Voilà pourquoi elle se permet actuellement de souligner l'absence de transparence, voire les « écarts » de l'ITSAP.

Nous attendons beaucoup de cet institut. Nous y reviendrons lors du débat d'orientation.

2 ans d'existence donc, et un nombre d'adhérents qui se stabilise, et cela dans un contexte de démotivation générale. N'y voyons pas un satisfecit, mais plutôt une rampe de lancement ; trop de collègues ignorent notre existence et pourraient nous rejoindre .Je ne parle pas des éternels absents et déçus d'un syndicalisme auquel ils n'ont jamais vraiment participé.

Mais plutôt des apiculteurs conscients de la dégradation apicole et environnementale qu'ils ne supportent pas ,qu'ils n'acceptent plus , qui ne se posent pas en victimes expiatoires , et qui s'érigent en faible peut-être, mais réel rempart contre l'adversité.

Vous êtes ces apiculteurs et vous le manifestez par votre présence.

Mais ce n'est pas suffisant, nous devons encore franchir un palier car cette adversité, en cette année de biodiversité rappelons-le, fut particulièrement tranchante .Et il faut vraiment que nous trouvions une réponse syndicale, afin de pallier les manquements de l'administration dus principalement à son incompétence et à sa mauvaise foi.

Un début de réponse interviendra demain et se concrétisera début 2011, espérons-le.

Localement, dans nos régions, les SAP ne peuvent intervenir systématiquement lors d'intoxications, faute de moyens humains, pour l'instant. A nous d'y remédier.

Dans ce contexte difficile, le conseil d'administration de la FFAP tient la barre et se montre toujours aussi solidaire (même si de légères divergences sur la conception de l'humour altèrent quelque peu nos relations idylliques). Une redistribution des tâches (voir l'Antenne n°5) souligne également le refus de la résignation ou de la routine.

Nos perspectives sont les suivantes :

- aider à la création des SAP dans les régions qui en sont dépourvues (le S. O.entre autres) et essayer de convaincre les SAP existants actuellement en dehors de la FFAP (ex. Franche Comté) de l'intégrer. Ceci au moyen de réunions régionales en partenariat privilégié avec la commission apicole de la Conf. (voir encore l'Antenne n°5).Ces réunions supposent des déplacements, nous y sommes prêts ; à vous d'assurer la logistique. Toute suggestion est bienvenue. Si nous n'étoffons pas nos effectifs, nous végéterons et effectivement serons assimilés à une structure de plus aux côtés des autres. Inutile !
- l'engagement au sein de la Coordination Européenne est toujours aussi essentiel voire plus important, avec nos représentants Philippe Vermandère et Nicole Russier. Financièrement, cela se traduit aussi par une participation conséquente (environ 25% de notre budget). Petite fédération peut-être, mais grosse motivation européenne, nous en reparlerons demain.
- Nous n'oublions surtout pas les fondamentaux, avec les actions de terrain nationales et/ou régionales. Nous avons commencé à la DGAL en mars 2010. Nous devons poursuivre, voire amplifier cet engagement .Gaël Malek et moi avons planché sur le sujet et vous proposerons plusieurs pistes ne supposant pas forcément un grand nombre de personnes, mais nécessitant de l'implication.Sur le même thème, nous définirons demain notre nouveau partenariat avec la filière conchylicole. Les ostréiculteurs subissent également les méfaits d'une certaine agriculture, ce qui ne transparait pas clairement dans la presse. La rencontre avec leur président, Goulven Brest, nous a permis d'en prendre conscience.La coopération de la FFAP et de la conchyliculture pourrait s'avérer fructueuse. Nous en discuterons lors du débat d'orientations

La tâche est donc ardue, et les fronts nombreux :

du syndicalisme « de bureau » (réunions, courriers...) au syndicalisme de terrain, actions apicoles plus nombreuses et d'autres, avec les conchyliculteurs en passant par la remotivation constante de nos collègues découragés.

Nous aussi, parfois, sommes très légèrement fatigués. Un peu de gelée royale...française... remédie facilement à cela.

Ceci dit, vu ce qui nous attend, les portes du Conseil d'Administration sont grandes ouvertes et toute autre forme d'implication est chaleureusement accueillie.

Le CA actuel, toujours aussi déterminé, va entamer sa 3^e et dernière année de mandat (pas d'élection, à part le bureau). Il se pourrait que quelques postes d'administrateurs soient renouvelables fin 2011. Certains ont déjà pris leur responsabilité, je pense à Amaury (nouveau président SAPCO), malgré son « jeune âge » dans la profession. La voie est tracée.

2011 sera donc l'année d'expansion de la FFAP, cette deuxième assemblée générale en est la première étape. Merci.

❖ Rapport d'activité – Guy Brossier

- 9 et 10 novembre 2009 – 1^{ère} AG de la FFAP à Montalieu Vercieu
- 20 novembre 2009 – envoi d'un courrier à M. Mathurin, directeur général de l'AFSSA pour lui demander les résultats de l'exposition des ruches en cas de semis mais traité cruiser pour l'année 2008. Avec projet de notre part de saisir la CADA (organisme qui se charge d'obliger les administrations à fournir les informations demandées par les citoyens).
- 26 novembre 2009 – rédaction et envoi d'un courrier à Bruno Lemaire pour faire pression contre la ré-homologation du cruiser et des TS en général.
- 9 décembre 2009 – rédaction et envoi de notre bulletin ANTENNE 3
- 10 décembre 2009 – participation de la FFAP à la réunion constitutive de la Coordination Européenne
- 16 décembre 2009 – envoi d'un courrier sur les guttations + cassette video montrant des abeilles les butinant (doc. allemand du DBIB) à l'AFSSA.
- 16 décembre 2009 – envoi d'un communiqué de presse commun avec le soutien de la commission apicole de la Confédération Paysanne, en protestation à l'autorisation du cruiser.

- 7 janvier 2010 – réunion du CA de la FFAP
- 9 janvier 2010 – création du site internet de la FFAP
- 22 janvier – CA de l'ITSAP avec présence de notre représentant
- 24 janvier 2010 – rédaction et envoi d'un courrier à Mme Briand (directrice de la DGAL) lui signifiant notre non participation au comité de pilotage du suivi cruiser du 17 février 2010.
- 27 janvier 2010 – action SAPB avec la participation du SAPCO et de la FFAP à la chambre régionale de Bretagne
- Le 12 février 2010 – nos deux collègues, Marie-France et Marc ROUX proposent une évaluation pour le projet de partenariat apicole à Komadougou au Burkina Faso
- 16 février 2010 – réunion de CA de la FFAP à Paris
- 16 février 2010 – rédaction et diffusion d'un tract FFAP et CONF diffusé aux portes de la DGAL le lendemain
- 17 février 2010 – action musclée avec occupation de la porte d'entrée de la DGAL, avec enchaînement pour certains aux portes : cette action s'est faite en partenariat avec la commission apicole de la Confédération Paysanne, une délégation FFAP et CONF. est reçue par Mme Briand, directrice générale de la DGAL.
- le 5 mars 2010 – rédaction et envoi d'un courrier au bureau provisoire de l'ITSAP pour demander l'éviction de Coop de France et 1 siège supplémentaire pour la FFAP
- le 5 mars 2010 – discussion et mise en place avec Groupama d'un contrat d'assurance pour les adhérents FFAP
- le 7 mars 2010 – rédaction et envoi d'un courrier de protestation au sujet des traitements insecticides employés en cas de FCO, à la direction générale de l'AFSSA
- le 11 mars 2010 – Participation de notre représentant au comité de pilotage du règlement miel (aides et projets de recherche)
- le 31 mars 2010 – rédaction, impression et expédition de l'Antenne 4
- le 28 avril 2010 – réunion du CA de la FFAP pour préparer la réunion COEUR du 5 mai 2010
- le 5 mai 2010 – participation de la FFAP à une réunion COEUR à Bruxelles
- le 8 juin 2010 – participation de la FFAP à une réunion organisée par l'ITSAP, journée portant sur l'état des lieux concernant la varroase.
- Le 7 septembre 2010 – réunion de CA de la FFAP
- Le 10 septembre 2010 - participation de la FFAP au CA de l'ITSAP
- Le 14 septembre 2010 – réunion de CA de la FFAP
- Le 22 septembre 2010 – participation de la FFAP à la réunion CA de l'ITSAP groupe règlement intérieur
- Le 22 septembre 2010 – participation de la FFAP au comité de pilotage

- Les 22 et 23 septembre 2010 – réunion du CA de la FFAP à Paris
- Le 4 octobre 2010 – rédaction et envoi de 2 courriers :
 - un à la FNAB au sujet de l'achat de reines en bio, doivent-elles avoir la mention AB, compte tenu de la situation ?
 - un autre à Mr Saddier lui demandant de relancer l'Interprofession
- le 6 octobre 2010 – participation de la FFAP au Conseil d'administration de l'ITSAP
- le 18 octobre 2010 – réunion du CA de la FFAP
- le 30 octobre 2010 – rédaction et envoi de l'ANTENNE 5.
- Le 24 novembre 2010 – réunion du CA de la FFAP

Vote simultané et à main levée des deux rapports présentés.

Adoption à l'unanimité par les 65 votants (présents ou représentés)

❖ **Rapport financier : Michel Uzan**

Le budget total fut de 13125 €, alimenté par les cotisations.

La répartition des adhérents est la suivante : SAPB 29, SAPCO 33, SAPRA 79, Individuelles 17.

Pour les dépenses (12339 €), les gros postes sont les déplacements et hébergements, la cotisation ITSAP (1000 € en 2010, 2000 € en 2011) et celle pour la Coordination Européenne (2500 euros).

Nouveautés 2010 : la mise en place d'un contrat collectif Eco-Emballage proposé lors de l'adhésion (0,025 € /ruche) et un contrat d'assurance de ruches chez Groupama.

La trésorerie nette est positive mais la marge est serrée. Pour 2011 il va donc falloir augmenter le nombre d'adhérents et/ou les cotisations pour atteindre une meilleure autonomie. Le budget prévisionnel laisse apparaître un solde positif aux alentours de 6000 euros mais il faudra rester vigilant car de nouvelles dépenses pourraient le grever.

Après débat, il est décidé de ne pas augmenter la cotisation en 2011.

Pour réduire les dépenses il est proposé d'expédier l'antenne par internet.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

❖ **débat d'orientation**

Une question centrale : faut-il quitter l'ITSAP ?

Principales remarques de l'assemblée :

- Plutôt que lâcher de l'argent en pure perte auprès de l'ITSAP, ne pourrait-on pas financer d'autres structures/associations déjà en place et pouvant fournir un travail plus efficace ?

- Il ne faut pas quitter l'ITSAP, car il continuera à exister, avec les autres participants qui n'oseront pas prendre la même décision. Et la FFAP isolée aura encore moins de légitimité (or c'est une jeune association). Il faut un institut technique, mais pas celui-ci : donc y rester et espérer arriver à en changer les statuts ou les orientations techniques.

- La première année a été laborieuse, le bureau « désigné » d'office. Mais il y a maintenant une équipe, donc on peut souhaiter un travail plus efficace. Voir ce qu'il va se passer à l'AG du 27/01/2011.

Qu'est-il possible de faire pendant cette AG ? Orienter les projets, demander les financements ?

- Le programme actuel est la suite des objectifs du CNDA, jamais validé par une AG. La seule AGE convoquée a seulement servi à modifier et voter les statuts. Puis le CA a validé le programme.

- Le 13/01/2011, réunion du comité de réseau avec présentation du programme de l'ITSAP. Déjà une première occasion de se faire entendre.

- Ou rester sur le programme actuel mais arriver à en tirer des conclusions dérangeantes: phénomène de guttation, poussières de semis: exemples de cas où on arrive à des doses telles que l'intoxication aiguë est avérée.

- Les apiculteurs pourraient réaliser eux-mêmes les expérimentations nécessaires (guttations). Mais les ADA disposeront-elles des moyens? Il sera possible aux financeurs locaux d'objecter que l'ITSAP est justement là pour mener de telles expériences et refuser de tels crédits. D'un autre côté, l'Europe a conscience des problèmes apicoles. Assistance possible à terme de ce côté-ci ?

Une motion de synthèse de ce débat sera rédigée par le CA avant d'être soumise à l'assemblée : vote reporté au lendemain matin.

Election du Bureau

Les membres du CA de la FFAP se sont réunis hier soir et ont reconduit le bureau sans changement pour 2011. Un appel à candidature est lancé pour renouveler une partie du CA en 2012. Les bonnes volontés seront les bienvenues car le travail ne manque pas !

Par ailleurs, 3 réunions en région sont prévues pour le début d'année (Gard, Franche-Comté et Toulouse)

Suite et fin du débat au sujet de l'ITSAP

La motion à l'attention de l'ITSAP rédigée la veille, est lue à l'assemblée et soumise à discussion et amendements avant le vote. Le débat autour de cette motion est vif.

Un vote à bulletin secret est demandé et accepté. La motion est relue après amendements et votée.

Résultat du vote : Oui : 63 ; Non : 1 ; Blanc : 1. **Motion adoptée**

Selon la réponse de l'ITSAP que devra faire la FFAP ? Quitter l'ITSAP, attendre encore un an, autres choix ? Faut-il ou non fixer une échéance ? Bilan à la prochaine AG ?

Un deuxième vote à bulletin secret est demandé pour définir si oui ou non la FFAP se retire de l'ITSAP dans le cas où la FFAP n'obtiendrait pas de réponse satisfaisante après l'envoi de cette motion.

Alain David annonce le résultat du vote : Oui : 43 ; Non : 18 ; Blancs : 4.

Donc, si la FFAP n'obtient pas satisfaction elle sortira de l'ITSAP

Motion FFAP à l'intention de l'ITSAP.

Les membres de la FFAP réunis en assemblée générale les 9 et 10 décembre 2010 déplorent que le programme de l'ITSAP tel que présenté par Sophie Cluzeau, directrice de l'institut, ne correspond aucunement aux attentes de la filière ni ne répond à la réalité et la gravité de la situation vécue dans les exploitations.

Nous constatons qu'à ce jour aucun débat n'a été engagé en amont de l'élaboration du programme de l'ITSAP. La filière n'a pas eu l'opportunité de se prononcer ou du moins d'être entendue. Deux questions alors se posent :

- Qui en a défini les orientations ?
- Qui a décidé des priorités ?

En conséquence, nous exigeons que soient inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'ITSAP du 28/01/2011 les points suivants :

- La modification du programme 2011 de telle manière que la priorité absolue soit donnée à l'étude de l'impact des pesticides sur la santé, la qualité et la productivité de notre cheptel.
- Nous exigeons qu'à l'avenir tout programme d'actions porté par notre institut soit le fruit d'un véritable débat démocratique et ce afin de répondre aux réalités du terrain : la surmortalité des abeilles...

Intervention du vice-président de la section Bretagne nord du Comité National de la Conchyliculture (CNC) M. Hurtaud et de son responsable scientifique Sébastien Chantereau.

Compte-rendu de S. Chantereau, rédigé à l'intention du CNC

Lors de la réunion, les représentants de la conchyliculture ont présenté la filière et ont discuté plus particulièrement de la situation de l'ostréiculture qui connaît elle aussi et depuis 2008 des surmortalités. Les mortalités de naissains et de juvéniles d'huîtres atteignent des niveaux moyens de mortalités variables, compris entre 50 et 80 % et qui

engendreront à partir de 2011 des baisses de tonnage estimées entre 30 et 60 % en fonction des secteurs. Comme pour les abeilles de nombreux schémas explicatifs de ces mortalités sont proposés mais il a été souligné que l'impact des substances chimiques apportées par les bassins versants, par les rivières ou du fait du lessivage des sols,

n'était pas suffisamment pris en compte. Pourtant, la protection des écosystèmes et des ressources conchylicoles est une priorité absolue pour le maintien et le développement durable de la filière française et européenne.

La confrontation des constats, des expériences et des perspectives entre l'apiculture et la conchyliculture s'est révélée être un exercice des plus intéressant et très constructif. A titre d'exemple, en matière d'amélioration nécessaire pour les procédures et les outils d'évaluation et d'homologation de certaines substances, les apiculteurs ont su partager les cadres dans lesquels ils travaillent. Ainsi, la conchyliculture connaît désormais le cadre européen dans lequel elle peut et doit faire inscrire le recours à des tests écotoxicologiques utilisant des larves ou naissains de coquillages. En la matière, l'évolution de la réglementation et les délais associés imposent une mobilisation rapide des acteurs conchylicoles.

L'apiculture et la conchyliculture partagent de nombreuses préoccupations et des intérêts communs. Tout d'abord, les deux filières se rejoignent pour défendre et promouvoir le rôle de leurs ressources et de leurs activités en tant que sentinelle de l'environnement. Elles sont en interaction directe avec la nature, elles rendent des services écosystémiques indispensables par exemple pour la pollinisation et pour le maintien du bon état des écosystèmes littoraux. Elles subissent trop souvent l'influence défavorable d'autres activités ou usages. Toutes deux prônent en faveur de la protection de la biodiversité et des écosystèmes soulignant à la fois des enjeux de santé publique et de nos sociétés.

A l'issue de ces discussions qui se sont donc révélées intéressantes pour les deux parties, il a été proposé de lister un certain nombre d'actions pour lesquelles les deux filières pouvaient se rejoindre et conjuguer leurs efforts. Ces

propositions seront proposées aux représentants et décideurs de la conchyliculture afin d'envisager les suites à donner dans le cadre d'un rapprochement.

Les actions listées sont :

- **La participation d'une délégation de représentants de la FFAP lors d'un conseil du CNC** pour échanger directement, à l'image de l'exercice réalisé le 10 décembre dernier à Angers.
- La constitution d'un **groupe de travail apiculture-conchyliculture** pour étudier en détails les problématiques posées par les intrants agricoles et en dégager des positions ou besoins communs et nécessaires.
- La **rédaction d'un courrier commun à l'attention de M. Bruno Le Maire**, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, pour l'alerter sur la situation des deux filières. Ce courrier aurait pour objectif de provoquer une rencontre et d'aborder le cas des procédures d'évaluation/homologation de substances chimiques et l'introduction d'expérimentations écotoxicologiques standardisées. Ces deux volets seront valorisés dans le cadre de la réglementation européenne.
- Un **rapprochement entre la Coordination Apicole Européenne et l'Association Européenne des Producteurs de Mollusques**.
- La construction d'une articulation *ad hoc* et d'un positionnement par rapport aux résultats attendus ou espérés des politiques en matière de réduction de l'usage des intrants agricoles en France et en Europe (ex : ECOPHYTO 2018) pour les deux filières

Coordination Européenne

Janine Kievits et Noa Simon

J. Kievits nous rappelle que le travail de la coordination s'inscrit dans un cadre de législation nationale et entièrement sous commande de la législation européenne et que c'est à ce niveau que l'on veut agir.

Le point de départ de CoEur est le contexte de pertes d'abeilles avec un point de rupture atteint dans certaines zones agricoles ou de forts soupçons sur les pesticides sont apparus...

Or la législation européenne nous dit que: Les états membres ne peuvent autoriser un produit que si la substance active est autorisée au niveau européen et celle-ci ne sera autorisée que s'il n'y a pas d'effets inacceptables sur l'environnement et donc sur l'abeille.

CoEur

Par conséquent, aucune substance active ne peut-être autorisée s'il n'y a pas eu d'études sur l'abeille sauf s'il est démontré que l'abeille n'a pas accès à cette substance.

Alors, puisqu'il y a des produits sur le marché, allons voir ce qu'il y a dans les dossiers d'homologation !

Qu'a-t-on trouvé ? Des études non crédibles, un problème de pertinence des schémas d'évaluation des produits qui ne conviennent plus aux traitements de semences ou du sol... Alors nous demandons un nouveau schéma d'évaluation des pesticides systémiques avec entre autre l'évaluation des effets sublétaux sur l'abeille et la prise en compte des synergies de produits (insecticides-fongicides).

Nous avons donc élaboré et proposé un nouveau schéma qui s'inscrit dans un document plus fouillé sur l'évaluation environnementale des risques pour l'abeille que Noa a largement argumenté.

Problème : Il faut un « expert neutre » pour présenter ce nouveau schéma devant la commission européenne mais l'organisme expert sollicité (infiltré par des représentants des firmes phytos) n'a pas tenu compte des propositions et proposé un autre schéma d'évaluation totalement inacceptable admettant qu'un produit est à faible risque pour les abeilles s'il ne tue pas plus de 30% du couvain dans l'ensemble et pas plus de 50% d'une des phases du couvain.

Hallucinant ! De plus, si l'abeille n'est pas exposée à plus du dixième de la dose létale 50 aiguë le produit est considéré à faible risque...

Ces experts se sont basés sur une étude anglaise qui montre que pour un certain nombre de substances la dose qui tue la moitié des abeilles en chronique n'est jamais plus de 10 fois plus petite que la dose qui tue les abeilles en aiguë.

Or, dans cette même étude, retrouvée par Noa, il est mentionné que pour le fipronil la dose qui tue les abeilles en chronique est 460 fois plus petite que celle qui tue en aiguë !

CoEur a réagi pour dire son désaccord en écrivant à tous les états membres et un état, la Suède, a répondu qu'il était d'accord avec nos conclusions ce qui ouvre une brèche au niveau de l'Organisation Européenne de la Protection des Plantes qui est tenue de consulter tous les états membres...

Quant à l'AESA, elle n'ouvrira le dossier que si la commission lui demande de le faire !

Tout cela tourne en rond mais on doit obtenir un nouveau schéma d'évaluation approprié. Par quels moyens ?

Saisir la justice ? (pas du ressort de Co-Eur)

Faire des alliances ? Lesquelles ? (ONG, Agri bio...)

Contacts avec les firmes phytos ?

Qu'attend CoEur de ses membres ?

Des données, documenter les phénomènes observés, des cas concrets, témoignages, films...

La caractérisation des mortalités, des rapports d'analyses...

Puis Noa Simon nous présente et commente quelques tableaux et graphiques sur les consommations de pesticides en Europe assez éloquentes ainsi que des notions de doses et d'effets toxiques...

Elle nous rappelle pour finir que la directive européenne sera remplacée en juin 2011 par un nouveau règlement, avec de nouvelles annexes, dans lesquelles seront publiés tous les nouveaux schémas d'évaluation.

Tout cela est en cours d'élaboration à Bruxelles, tous les états membres sont consultés pour la rédaction des annexes ; c'est pourquoi il faut faire le forcing pour faire passer nos exigences en matière d'évaluation et contrer le lobby phyto...

C'est maintenant qu'il faut agir sachant que Anne Alix « l'expert abeilles » au MAP-DGAL sait que le schéma d'évaluation n'est pas bon mais qu'elle sera difficile à convaincre...

Souffrante, Mme Rivasi n'a pu participer à notre AG à laquelle nous l'avions invitée ; elle n'a pas manqué de s'en excuser, dans un message adressé à l'assemblée.

Le voici intégralement retranscrit ci-après :

« Bonjour à tous,

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour mon absence lors de votre Assemblée Générale, qui est un moment très important pour la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels.

J'ai attrapé une bronchite de retour d'Afrique, et j'ai dû partir précipitamment du Parlement pour me soigner.

Ma rencontre avec Nicolas Guintini en septembre fut enthousiasmante, et marqua le début d'une coopération avec la FFAP. En lien avec la Coordination Européenne de l'Apiculture, nous allons organiser plusieurs conférences au Parlement européen, pour faire suite à la résolution adoptée par cette institution le 25 Novembre, et qui contient des dispositions très intéressantes concernant l'apiculture et la santé de l'abeille.

Notre objectif final, ambitieux, est de faire en sorte que de cette résolution découle une proposition législative de la Commission européenne, pour qu'une réglementation européenne prenne en compte les problématiques de l'apiculture dans le secteur agricole, mais aussi la santé de l'abeille et l'impact des pesticides sur celle-ci. J'espère que vos travaux seront fructueux, et sachez que non seulement vous avez mon soutien, mais aussi que j'espère que nous parviendrons à développer cette réglementation européenne ensemble.

Solidairement avec les abeilles et les apiculteurs,

Michèle RIVASI »

ITSAP : les suites de l'AG

Conformément aux décisions de l'AG, nous avons adressé un courrier au président de l'ITSAP pour lui faire part de la motion adoptée par l'Assemblée Générale de la FFAP.(15/12/10)

De la même manière, nous en avons informé toutes les organisations membres du Comité de réseau de l'Institut, espérant que certaines d'entre elles partageraient nos inquiétudes quant au contenu du programme 2011 de l'ITSAP et soutiendraient notre demande de meilleure écoute et de plus grande transparence, tant auprès du Conseil d'Administration de l'Institut qu'auprès du Comité de réseau et développement (réunion le 13/01/11).

Suite à une réponse fort laconique à notre 1^{er} courrier, nous avons à nouveau interpellé les membres du Bureau de l'ITSAP et demandé qu'ils nous répondent afin de préciser les positions de la FFAP.(courrier du 10/01)

Lors de la réunion du Comité de Réseau et Développement (CRD) le 13 janvier, un certain nombre d'ADAs ou groupements assimilés ont fait écho à nos préoccupations, soulignant notamment le trop faible engagement de l'ITSAP dans la problématique « abeilles/phytos ».

A l'issue de la réunion du Conseil d'administration de l'ITSAP (21/01/11), il a été convenu d'une rencontre entre quelques membres du Bureau de l'Institut et des représentants du CA de la FFAP, le 27 janvier, veille de l'AG de l'ITSAP.

COMPTE RENDU de la rencontre FFAP / délégation bureau ITSAP - 27 janvier 2011

Etaients présents :

FFAP : M.F. Roux, A. Renoux, G. Brossier
Bureau ITSAP : P. Dauzet, J.Y.Foignet, A. Kneur Didier
Et la directrice de l'ITSAP : S. Cluzeau-Moulay.

En préambule, nous rappelons la position de l'AG de la FFAP, et ce qui la motive.

Nous faisons état de nos craintes quant à la construction de l'ITSAP, la précipitation dans laquelle tout cela s'est fait, la construction du programme à partir d'un « recyclage » emprunté à l'ex CNDA, rappelant qu'on a changé de contexte. Désormais, il y a des nouveaux partenaires, ont-ils été associés à la préparation de ce programme, y a-t-il eu un lieu où l'on aurait pu donner notre point de vue ?

On leur rappelle (mais ils le savaient déjà) que les apiculteurs de la FFAP, et la plupart des autres, ont reçu le programme 2011 comme étranger à la réalité du terrain, ils estiment que l'ITSAP a décidé d'occulter la problématique insecticides et détérioration de l'environnement.

P. Dauzet tente de nous expliquer que 2010 fut une année difficile : trop de travail, trop de pression, il reconnaît presque qu'ils n'ont pas été très bons, poursuit en nous assurant que toutes nos craintes sont surtout le fruit d'une incompréhension, la présentation du programme est une chose (il a été rédigé sur le moule des autres instituts) mais son contenu en est une autre. Il nous assure que l'apiculture aura toute la liberté de choisir ses priorités.

S. Cluzeau insiste sur le travail qui se fera dans le cadre de l'UMT, en collaboration avec l'INRA, avec les équipes de Belzunces, Decourtye, Vaissière, Le Conte...

Selon elle et P. Dauzet, bon nombre de leurs travaux « collent » à nos préoccupations.

S. Cluzeau rappelle que l'ITSAP a démarré le 12 mars 2010, que pour obtenir des financements, il fallait déposer un programme avant le 15/10, le travail à réaliser était énorme, on le reconnaît.

Elle assure que le premier numéro du bulletin d'information de l'ITSAP qui sortira très prochainement, devrait permettre de mieux expliquer, d'informer, l'ensemble de l'apiculture sur les objectifs de l'ITSAP.

Pour résumer ce volet discussion autour de la construction du programme, mea culpa maintes fois réitérés de la part de nos interlocuteurs :

Peu de lisibilité du programme, la forme sous laquelle il a été présenté ne permettrait pas de comprendre la réalité des objectifs poursuivis, défaut flagrant de communication et d'information.

Autre mea culpa, cette fois de notre part : nous avons mal lu la répartition budgétaire. Le volet « santé du cheptel » représente 37% du budget global et non 37% des 52% affectés aux problèmes de cheptel.

C'est mieux, cependant, nous insistons pour que la problématique « insecticide » soit traitée au moins à même niveau que la lutte contre varroa. Pour celle-ci d'ailleurs, l'impact environnemental doit aussi être étudié, ce qui ne transparaît pas dans la description des actions prévues dans ce domaine « varroa ».

Nous demandons qu'une commission dédiée aux problèmes « pesticides » soit créée, rejoignant ainsi la proposition de la Conf.

Tout au long de cet entretien, notre proposition de constituer cette commission intox, digne de ce nom, a été discutée ;

nous avons largement expliqué ce que nous attendions de cette commission, notamment :

-mettre en place un réseau national d'observations des intoxications, qui s'appuie sur le réseau des ADAs: d'abord un système de collecte d'infos intoxic via les ADAS, pour une meilleure visibilité, et ensuite, se donner les moyens d'aller au-delà du seul constat, le niveau national doit pouvoir permettre d'aller plus loin dans l'exploitation/la compréhension des données.

Mais aussi :

- veille réglementaire,
- suivi des homologations
- participation à la révision des méthodes d'homologation...

L'ITSAP pourrait travailler à ces derniers points en collaboration avec la Coordination Européenne.

Nous avons aussi émis l'idée de recruter un éco toxicologue digne de ce nom, capable de crédibiliser les travaux de cette commission.

Nos interlocuteurs pensent qu'il n'est pas besoin de créer une nouvelle commission, mais qu'il serait possible de créer un groupe de travail au sein de la commission « santé et environnement » (en précisant que dans toutes les commissions des GT seraient créés).

P. Dautet nous invite à participer à la prochaine réunion des commissions et de proposer la création d'un tel GT.

S. Cluzeau prend acte de notre proposition de (re)mettre en place un réseau national d'observations des intoxications. Elle admet qu'il faudrait recruter pour mener ce travail, pas de telle compétence dans l'équipe actuelle.

Pour ce qui concerne la veille réglementaire, suivi homologation, connaissance des pesticides..., on nous

indique que grâce à la collaboration ITSAP/INRA dans le cadre de l'UMT, l'ITSAP a obtenu le libre accès à l'importante banque de données de l'INRA.

On développe ensuite la vision de la FFAP concernant le rôle et le fonctionnement de l'ITSAP au service de l'apiculture. Pour nous il est clair que l'ITSAP doit être un prolongement de l'activité des ADAs et doit en être une caisse de résonance, mais pas seulement ; en travaillant à partir d'un tronc commun de terrain, il doit amplifier les travaux des ADAs, permettre une progression en dépassant les limites du niveau régional. (limites financières, de compétence, de moyens, problèmes de relation avec les services décentralisés de l'état...)

Ce doit être un lieu de diffusion de toutes les avancées sur le plan technique, en gros de collecter, de valider, de synthétiser, et compléter le travail des ADAS.

Nos interlocuteurs nous assurent qu'ils partagent entièrement ce point de vue.

Comme on le supposait, mais il faut le reconnaître, assez tardivement, l'argument du manque de moyens a été avancé et discuté : nous répondons que nous ne pouvons qu'espérer disposer à terme de davantage de moyens, mais en attendant, il faut faire avec ce qu'on a et s'attacher à définir des priorités, qui doivent être celles de la filière.

Le lendemain, en ouverture de l'AG de l'ITSAP, le président P. Dautet déclarait dans son rapport moral qu'un groupe de travail « insecticide » serait constitué ; Nous ne pouvions qu'en être satisfait. Ne reste plus qu'à y participer activement et de manière constructive...

Cruiser et Conseil d'Etat...vers un retrait ?

En 2008, le SAPRA, le SAPCO, le SAPB et la Confédération Paysanne ont déposé une requête auprès du Conseil d'Etat, demandant l'annulation de la décision du ministère de l'Agriculture d'autoriser l'usage de Cruiser, insecticide d'enrobage de semences.

Lors de l'audience du lundi 24 janvier 2011, le Rapporteur Public du Conseil d'Etat a recommandé l'annulation des autorisations annuelles de mise sur le marché délivrées en 2008, 2009 et 2010.

Le Rapporteur a considéré que la méthode utilisée par les services de l'Etat pour évaluer la dangerosité du produit était discutable et incomplète. Le Conseil d'Etat, qui suit en principe les recommandations du rapporteur public, rendra une décision sous quinzaine.

Or, le Ministre de l'agriculture a, pour la quatrième année consécutive, donné une AMM au Cruiser le 08 décembre dernier pour la campagne de semis 2011 ; il devra tirer les conséquences de la décision de la juridiction suprême.

Dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat, La FFAP a adressé une demande en recours gracieux auprès du ministère afin que l'autorisation de mise en marché accordée au Cruiser 350 pour 2011 soit retirée.

En pleine tempête « Médiateur », on s'aperçoit que ce qui fait défaut dans l'évaluation et la mise en marché du médicament en santé humaine, fait défaut de la même manière quand on aborde le vaste marché des pesticides.

Fédération Française des Apiculteurs Professionnels

APPEL DE COTISATION 2011

ADHESION STRUCTURE SYNDICALE REGIONALE OU DEPARTEMENTALE

(Collège1 et 2)

Dénomination :

Nom (Président/Responsable) :

Adresse :

Courriel :

Tél 1 : Tél 2 :

MONTANT DE L'ADHESION 2011 : nombre d'adhérents x **100,00** € =€

ADHESION A TITRE INDIVIDUEL (Collège 3)

Nom Prénom :

Adresse :

Courriel :

Tél 1 : Tél 2 :

MONTANT DE L'ADHESION 2011 : **100,00** €

ECO-EMBALLAGES 2011 : nombre de ruches x **0,027** € =€

Rappel : contribution obligatoire dès qu'il y a vente en pot.

MONTANT TOTAL :€

RAPPEL : l'adhésion est conditionnée à la cotisation AMEXA

Assurances : nouvelles négociations en cours. Nous vous en informerons des résultats dès que possible.

Veillez renvoyer votre bulletin d'adhésion dûment rempli et le règlement par chèque à l'ordre de la
Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP)
au trésorier : **Michel UZAN - Kervez - 29510 Landrevarzec**

Si vous souhaitez un reçu, merci de joindre une enveloppe timbrée.